



## **CIRCUIT NATIONAL ISSF – PISTOLET ET CARABINE**

**Préambule :** La participation aux échelons qualificatifs pour les championnats de France est obligatoire. En conséquence, un tireur ne peut pas obtenir de dérogation pour prendre en compte ses résultats sur une étape du circuit national en tant que championnat départemental ou régional.

### **1. Définitions et rôles**

**Le circuit national a pour but d'élargir la base des meilleurs tireurs nationaux en organisant au niveau régional des compétitions « labellisées ».**

Tous les tireurs peuvent participer, tout en respectant les règles générales de surclassement de la Fédération Française de Tir, aux étapes du circuit national à partir du moment où ils sont à jour de leur licence pour la saison en cours.

Catégories ouvertes dans les différents classements :

- **Seniors incluant :** Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3.
- **Dames incluant :** Dames 1, Dames 2 et Dames 3.
- **Jeunes Garçons incluant :** Minimes Garçons, Cadets Garçons et Juniors Garçons.
- **Jeunes Filles incluant :** Minimes Filles, Cadets Filles et Juniors Filles.

Epreuves ouvertes :

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| ○ <b>Pistolet 10 m :</b>          | Seniors, Dames, Jeunes Garçons, Jeunes Filles |
| ○ <b>Pistolet 25 m :</b>          | Dames, Jeunes Garçons, Jeunes Filles          |
| ○ <b>Pistolet PC 25 m :</b>       | Seniors                                       |
| ○ <b>Pistolet Vitesse 25 m :</b>  | Seniors, Jeunes Garçons                       |
| ○ <b>Pistolet Standard 25 m :</b> | Seniors, Jeunes Garçons                       |
| ○ <b>Pistolet 50 m :</b>          | Seniors, Jeunes Garçons                       |
| ○ <b>Carabine 10 m :</b>          | Seniors, Dames, Jeunes Garçons, Jeunes Filles |
| ○ <b>Carabine 60bc 50 m :</b>     | Seniors, Dames, Jeunes Garçons, Jeunes Filles |
| ○ <b>Carabine 3x20 50 m :</b>     | Dames, Jeunes Filles                          |
| ○ <b>Carabine 3x40 50 m :</b>     | Seniors, Jeunes Garçons                       |



## **2. Règlements :**

Rappel de quelques points de règlement :

- **Pour les épreuves carabine 10 m le comptage des points se fait au dixième pour toutes les catégories ouvertes.**
- **Pour les épreuves carabine 60bc 50 m le comptage des points se fait au dixième pour toutes les catégories ouvertes.**
- **Pour toutes les autres épreuves/catégories, le décompte des points se fait au point entier.**
- **Les clubs souhaitant permettre le tir de l'épreuve Pistolet 25 m (calibre 22 lr) à la catégorie Seniors doivent ouvrir un classement spécifique qui ne sera pas intégré au classement national. En aucun cas, les résultats de ces matchs ne doivent être intégrés au palmarès de l'épreuve Percussion Centrale 25 m.**
- **Les clubs souhaitant organiser une étape hiver (10 m) ET une étape été (25/50 m) ne pourront mettre le 10 m au programme de cette seconde étape été. Si tel est le cas, les tirs 10 m ne sauront être comptabilisés dans l'édition du classement général du circuit national.**

Les organisateurs sont libres d'organiser des épreuves dans d'autres disciplines en complément de celles proposées **mais seules les épreuves inscrites sur la fiche d'engagement publiée seront prises en compte dans le classement national.** Ils pourront offrir des médailles lors des étapes si ils le souhaitent.

**Il est indispensable qu'un arbitre national soit présent ainsi que les arbitres régionaux ou départementaux retenus par la ligue accueillante (un arbitre minimum par pas de tir).**

**L'arbitre national, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale et se porte garant de la bonne conduite de la compétition et de la véracité des palmarès.**

**Pour la saison 2017/2018, la Direction Technique Nationale appliquera les critères suivants pour le choix des candidatures retenues pour l'organisation des étapes du circuit national ISSF :**

- **2 matchs à 10 mètres par ligue maximum.**
- **2 matchs à 25 et 50 mètres maximum par ligue**
- **Pour les épreuves 25 / 50 mètres, les clubs candidats devront proposer la totalité des épreuves.**



## **2. Procédure d'engagement**

Les tireurs s'inscrivent pour chaque étape par le biais de la fiche d'engagement téléchargeable sur le site internet fédéral, vous y trouverez également les informations liées à chaque étape (plan de tir, adresse du site ...).

Frais d'engagements maximum :

10 euros pour le 10 m, 12 euros pour le 25 m et 15 euros pour le 50 m.

L'organisateur gère les inscriptions des tireurs (Le contact des clubs accueillant une manche du circuit est indiqué sur la fiche d'engagement). **Les frais d'engagement, de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des tireurs.**

## **3. Classement**

La Direction Technique Nationale met en place un **classement général pour les épreuves ISSF Cible** afin de permettre aux compétiteurs de mieux se situer dans la hiérarchie nationale.

**Les critères d'accès dans les collectifs, comme le nombre de places par épreuve, sont statués dans le RGS - Vie Internationale 2017-2018. Le classement du circuit national n'est qu'un outil au service des entraîneurs nationaux pour la constitution de ces collectifs.**

**Il fonctionne de façon continue sur les 12 mois courant de l'année.**

Un classement sera effectué pour chacune des 4 catégories ouvertes à **condition d'avoir 3 résultats enregistrés. Il sera effectué sur la moyenne de toutes les performances réalisées au cours des 12 derniers mois sachant que :**

- Pour 5 matchs enregistrés, le moins bon score sera éliminé.
- Pour 8 matchs enregistrés, les 2 moins bons scores seront éliminés.

Les classements seront mis à jour à chaque fin de mois sur le site internet de la FFTir permettant ainsi à l'ensemble des compétiteurs de se situer dans la hiérarchie nationale tout au long de la saison sur leurs derniers résultats obtenus.

**Au 30 septembre de chaque année, les résultats enregistrés sont donc le reflet complet de la saison (du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018 pour cette saison par exemple) et servent de base pour la constitution des collectifs (cf. RGS Vie Internationale).**

À cette date, chaque année, dans chacune des disciplines olympiques, et pour chaque catégorie, les 3 tireurs classés après les tireurs retenus au sein des collectifs de la saison suivante, sous réserve qu'un minimum de 20 tireurs soient classés dans cette catégorie, bénéficieront d'une dotation de munitions de la FFTir. Pour les jeunes tireurs passant dans les catégories Seniors ou Dames, les résultats de l'année en cours suivront dans le classement national de sa nouvelle catégorie dès le 1<sup>er</sup> octobre suivant.



## Compétitions retenues pour les classements ISSF Cible (Liste disponible sur le site de la FFTir)

- Étapes circuit national ISSF Cible.
- **Championnat Régionaux des tireurs participants aux championnats de France (Classement Cadets, Juniors, S1, D1)** – si un tireur bénéficie d'une dérogation qui lui permet de prendre en compte un score réalisé sur une autre compétition comme championnat régional, alors ce score ne sera pris en compte qu'une seule fois.  
Précision : les tireurs D2, D3, S2 et S3 qui souhaitent valider leurs points du championnat régional pour le classement du circuit national doivent se surclasser en D1 ou S1 pour ce championnat régional et donc automatiquement pour le championnat de France.
- Championnat de France 10, 25 et 50 mètres.  
**(classement Minimes (sur le CdF 25/50 m), Cadets, Juniors, S1, D1)**
- **Stages sélectifs au sein des collectifs.**
- Évaluations nationales 10, 25 et 50 mètres si elles sont organisées.
- Compétitions internationales **référéncées au calendrier international de la FFTir.**